

Le 9 décembre 2024

## **Prix Charles Gide 2025**

### **Pour l'engagement protestant au service des plus vulnérables**

#### **Lancement du prix**

La soirée philanthropique du Dîner des protestants du 2 décembre 2024, sur le thème « Protestants engagés pour une société plus fraternelle », a permis à nouveau de récolter des fonds pour soutenir les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante. Nous en sommes très reconnaissants aux organisateurs, Le Cercle Charles Gide et la Fédération Protestante de France, ainsi qu'aux mécènes de la soirée.

**Nous avons donc le plaisir de vous annoncer le lancement du Prix Charles Gide 2025.**

Le **Prix Charles Gide 2025** a pour objet de redistribuer aux membres de la Fédération de l'Entraide Protestante les dons collectés grâce au Dîner des protestants 2024. **Il vise à primer des projets actuels ou futurs des adhérents.** Ces projets doivent s'inscrire dans les principes affirmés par la [charte de la FEP](#).

Le règlement du Prix est joint à ce courrier de lancement. Nous vous recommandons de le lire avec attention.

Cette année, dans la continuité du thème de la soirée du 2 décembre, le jury sera particulièrement sensible aux **projets porteurs d'une dimension partenariale et fraternelle**, par exemple des projets associant plusieurs membres de la FEP. La dimension partenariale est recevable avec des partenaires non-membres de la fédération, à condition que l'association adhérente soit porteuse principale du projet. Ce thème est notamment illustré par la [Boussole V-27](#) de novembre 2024 consacrée à la coopération et au travail d'équipe : « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin... ».

Toutefois, comme chaque année, cette orientation proposée n'est pas une condition déterminante pour qu'un projet soit sélectionné.

Toutes les associations membres de la FEP et à **jour de leur cotisation 2024** peuvent participer, sauf les lauréats des deux années précédentes (lauréats 2023 et 2024).

Pour découvrir ou redécouvrir les projets primés lors des précédentes éditions du Prix Charles Gide :

> [2<sup>e</sup> Prix Charles-Gide - 2023](#) > [3<sup>e</sup> Prix Charles Gide - 2024](#)

#### **Rappel des critères**

##### **Extrait du règlement (article 6)**

L'évaluation des projets, au-delà de ce qui est énoncé dans l'article 1, s'appuie notamment sur :

- le caractère inclusif, solidaire et participatif
- la dimension écologique
- l'apport en termes d'utilité sociale (notamment en réponse à un besoin non couvert)
- l'impact positif sur la qualité de vie des personnes accompagnées
- la valorisation et le bien-être dans l'action des salariés et des bénévoles engagés
- le caractère reproductible
- le modèle économique
- le sens donné au projet, en lien avec les valeurs et les convictions portées par l'organisme candidat.

Le montant de la dotation accordée à un projet s'élèvera au maximum à 15 000 € et toute demande inférieure à 20% du montant total du projet ne sera pas retenue.

## Les étapes

Les candidatures sont organisées en deux étapes principales :

- **une 1<sup>ère</sup> phase de présélection** : les candidats envoient dans un premier temps une lettre d'intention exposant leur projet en complétant le modèle fourni (feuille A4 recto-verso) et en respectant la date limite de réception indiquée. Le jury procède à une présélection des projets.
- **une 2<sup>e</sup> phase d'étude des candidatures présélectionnées** par le jury : les candidats dont le projet est présélectionné en phase 1 envoient **un dossier complet et documenté** en respectant la date limite de réception indiquée. Le jury procède à l'analyse des dossiers et auditionne les candidats avant de délibérer.

## Le calendrier du Prix Charles Gide 2025

(les dates indiquées sont des dates « au plus tard »)

<b>9 décembre 2024</b>	<b>Lancement du prix.</b> Envoi des lettres d'intention des candidats à la FEP.
<b>27 janvier 2025</b>	<b>Date limite de réception des lettres d'intention des candidats par la FEP.</b>
<b>28 janvier au 6 mars 2025</b>	<b>Analyse des lettres d'intention et phase de présélection des projets par le jury.</b>
<b>7 mars 2025</b>	<b>Communication aux participants des résultats de la phase de présélection.</b> Les candidats sélectionnés sont invités à constituer et à renvoyer un dossier de candidature documenté.
<b>8 mars au 12 avril 2025</b>	<b>Constitution des dossiers complets par les candidats présélectionnés.</b>
<b>13 avril 2025</b>	<b>Date limite de réception des dossiers de candidature documentés complets par la FEP.</b>
<b>13 avril au 4 mai 2025</b>	<b>Étude des dossiers par le jury réparti en mini jurys.</b>
<b>5 mai au 17 mai 2025</b>	<b>Phase d'audition des candidats.</b> Chaque porteur de projet présente son dossier au mini jury concerné en visio-conférence.
<b>17 mai au 31 mai 2025</b>	<b>Synthèse des mini-jurys et phase de délibération finale du jury</b>
<b>12 et 13 juin 2025</b>	<b>Proclamation des résultats au cours des Journées nationales de la FEP à Sète.</b>